

**Zeitschrift:** Tracés : bulletin technique de la Suisse romande  
**Herausgeber:** Société suisse des ingénieurs et des architectes  
**Band:** 136 (2010)  
**Heft:** 01: Tabagie et Minergie

## Sonstiges

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 18.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## SUVA - Changement de la législation sur l'amiante

Ces temps-ci, les articles dans les journaux sur la présence d'amiante dans des écoles, hôpitaux ou centres commerciaux se répètent. On constate en effet une augmentation de la sensibilité à cette problématique. La nouvelle directive *CFST 6503* fixe en effet une « obligation d'enquêter » sur l'amiante. Les intervenants dans le bâtiment ont une responsabilité importante.

Au niveau fédéral, une « obligation d'enquêter » sur l'amiante a été introduite explicitement en janvier 2009 (directive *CFST 6503*). Cette obligation d'enquêter concerne en principe tout bâtiment où règne une suspicion de présence d'amiante. En effet, la *SUVA* précise que « la présence d'amiante dans les bâtiments n'est pas l'exception mais la règle ». L'expérience des experts montrent qu'environ 95% des bâtiments construits avant 1991 contiennent des matériaux amiantés. Beaucoup de cantons, surtout en Suisse alémanique, laissent les contrôles de l'amiante à la *SUVA*. Celle-ci n'effectue cependant que ponctuellement des contrôles. C'est pourquoi certains cantons sont allés plus loin.

Dans le canton de Berne par exemple, le demandeur d'un permis de construire doit affirmer que le risque amiante a été évalué.

Dans le canton de Genève, plus aucun permis de transformation ou de démolition n'est délivré s'il n'y a pas la preuve d'une expertise amiante. Si des travaux sur des matériaux amiantés sont effectués sans les mesures de protection adéquate, la nouvelle loi prévoit des amendes pouvant aller jusqu'à CHF 400 000.-.

Dans le canton de Vaud, une nouvelle proposition de loi est actuellement en discussion. Elle entrera probablement en vigueur dans les mois à venir. Il sera alors également nécessaire d'effectuer une expertise amiante avant toute transformation ou démolition d'un bâtiment construit avant 1991.

La nouvelle réglementation va surtout dans le sens de la responsabilisation : celui qui accepte d'effectuer des travaux accepte aussi la responsabilité que ceux-ci soient effectués en prenant toutes les mesures pour la protection de la santé. « Ne pas avoir été informé » n'est plus une excuse.

Toutes les références en matière d'amiante sont disponible via le site web <[www.forum-amiante.ch](http://www.forum-amiante.ch)>. On y trouve également un lien vers la liste des experts amiante reconnus par la *SUVA*. Le site <[www.amiante-info.ch](http://www.amiante-info.ch)> contient de nombreuses informations et permet également de poser des questions.



## *Electrolux* à Swissbau 2010 – Solutions astucieuses / Halle 2.1, stand K12

Lors du salon Swissbau à Bâle, *Electrolux* et *AEG* présenteront des innovations pour la cuisine et la buanderie, ainsi que des améliorations et des fonctionnalités supplémentaires sur les produits phares de la gamme.

Le nouveau four *Inspiro* choisit automatiquement le type de chauffage, la température et le temps de cuisson, en fonction du plat demandé. Le nouveau tiroir chauffant ajoute encore au confort des fours *Electrolux* : non seulement il conserve les plats au chaud et chauffe la vaisselle, mais il est aussi parfait pour une cuisson douce à basse température. Les centres de réfrigération encastrables du nouveau *Food Center* peuvent être combinés de façon personnalisée, suivant la taille de l'habitation et les habitudes du foyer. La fonction *Natura Fresh* prolonge la conservation des aliments

et la fonction *Frost Free* évite un dégivrage laborieux. De plus, avec le nouveau revêtement en inox anti-trace, les empreintes de doigts ne sont plus visibles et le nettoyage est plus facile. Le nouvel assortiment de lave-linge d'*Electrolux* prend en compte les préoccupations des personnes allergiques. Chez *AEG*, le nouveau programme de lavage à froid *SuperEco* garantit d'excellentes performances écologiques.

*Electrolux* SA  
Badenerstrasse 587  
CH - 8048 Zurich  
<[www.electrolux.ch](http://www.electrolux.ch)>



**CRB à Swissbau 2010 – Des possibilités de rationalisation à exploiter / Halle 4.1, stand D20**

Sur son stand de Swissbau 2010, CRB présentera de nombreuses innovations : la plate-forme *CRB-ONline*, le nouveau eCCC-Bât Code des coûts de construction Bâtiment et de multiples possibilités relatives à la description de prestation. Le catalogue des articles normalisés *CAN*, qui sert de base à la description de prestations détaillées, peut-être maintenant téléchargé via Internet grâce à la plate-forme *CRB-Online*. Cette plate-forme met à disposition de nouveaux modèles de licences flexibles et permet l'adaptation aux besoins individuels des utilisateurs. La nouvelle norme suisse *eCCC-Bât Code des coûts de construction Bâtiment 2009 (SN 506511)* est disponible depuis mai 2009. Elle s'oriente sur les éléments de construction et assure pour la première fois la traçabilité des informations de coûts générées lors de

la réalisation d'ouvrages à des fins de conception. Le *eCCC-Bât* peut aussi être utilisé pour la détermination des coûts durant tout le cycle de vie d'un ouvrage, et aussi quant à sa consommation en énergie grise.

Le système des couleurs *NCS* s'est lui aussi enrichi d'une nouveauté et le compendium original en deux volets sera présenté pour la première fois à Swissbau.

**Isover SA à Swissbau 2010 – Des façades sans ponts thermiques / Halle 1.1, stand C74**

Lors de la Swissbau 2010, Saint-Gobain Isover SA présentera le système *Phoenix façade*. En collaboration avec le fabricant suisse de sous-construction pour façade *Wagner System SA*, Isover a développé un nouveau système de façade révolutionnaire totalement dépourvu de ponts thermiques. Ces ponts faibles – linéaires ou ponctuels – permettent un flux de chaleur et donc des déperditions énergétiques de l'intérieur vers l'extérieur. Ces pertes ne pouvaient être compensées, jusqu'à aujourd'hui, que par le recours à des parois très épaisses. Ce tout nouveau système de façade comporte deux composants clés : l'isolant thermique *Isover Phoenix O32* et la console d'isolation thermique *Phoenix Wagner System*. Grâce à la combinaison de ces deux éléments, il est déjà possible d'atteindre des valeurs U de 0,10

avec une épaisseur d'isolation de 28 cm. Une telle prouesse accroît les performances de l'isolation thermique, tout en réduisant l'épaisseur des murs. Cette nouveauté mondiale permet aux constructions avec façade-rideau ventilée d'atteindre de manière relativement simple le standard MINERGIE-P®.

Saint-Gobain Isover SA  
Route de Payerne 1  
CH - 1522 Lucens  
<www.isovertch>

**CIAT – Flow'Air, nouvel appareil de ventilation plug and play**

CIAT, un des leaders européens de la climatisation centralisée et du traitement d'air, lance un nouvel appareil de ventilation *plug and play*. La centrale d'air à double flux *Flow'Air* destinée à renouveler l'air à l'intérieur des bâtiments en apportant de l'air neuf extérieur, se distingue par son très bon rendement thermique et sa faible consommation électrique.

En optimisant le cycle thermique de récupération de calories sur l'air extrait, et en utilisant les nouveaux ventilateurs CIAT *HEE* à haute efficacité énergétique, elle réduit de 40% la consommation d'énergie par rapport aux solutions précédentes. *Flow'Air* est équipé de filtrations d'efficacité F5, F7 ou F8 sur entrée d'air et possède une enveloppe rigide avec une structure autoporteuse, et des panneaux à

doubles parois, d'une épaisseur de 50 mm. Chaque appareil possède en standard un régulateur de contrôle qui peut être aisément intégré à la *GTC*.

Ses multiples dimensions et configuration en font une solution tant pour les installations neuves que pour les marchés de rénovation.

CIAT Suisse SA  
ZI route de la Gravière  
CH - 1303 Penthaz  
<www.ciat.ch>



# DERNIER MOT

Dans cette page, nous offrons, à un ou plusieurs auteurs, le dernier mot: réaction d'humeur, arguments pour un débat, carte postale ou courrier de lecteurs. L'écrivain Eugène en est l'invité régulier.

## Quand le temps devient espace

Quand le temps devient espace, ça s'appelle un calendrier. Il en existe de cent mètres de diamètre, comme le cercle formé par les menhirs de Stonehenge, ou petit comme un carnet de feuillets détachables, à accrocher au mur. J'ai reçu pour Noël un garde-temps breton. De la taille d'une montre gousset, il connaît tous les jours de la semaine jusqu'en 2055 ! Je suis tellement fasciné que désormais il ne quitte plus la poche droite de mon pantalon. Dans ma poche gauche, je garde mon *iPhone*. Au fait, jusqu'à quelle date l'agenda de mon téléphone portable a-t-il été programmé ?

J'appuie sur l'écran et je laisse défiler les années. C'est de la science-fiction. On se croirait dans *La Machine à explorer le temps*, le film réalisé en 1960 par Georges Pal, d'après le roman de Wells. Le cadran de la machine faisait défiler à toute vitesse les années. J'arrête l'agenda de mon *iPhone* en 2034. Le 15 juillet tombe sur un samedi. Cette année-là, je serai officiellement à la retraite. Que vais-je faire de mon premier dimanche de retraité ? Je relance le défilé. Je m'arrête au milieu du XXI<sup>e</sup> siècle. Le 1<sup>er</sup> janvier 2050 tombe lui aussi sur un samedi. Que vais-je faire du premier dimanche de la deuxième moitié du siècle ? Je relance l'agenda qui bondit au 11 septembre 2051. Ce lundi-là, les Etats-Unis fêteront les cinquante ans des attentats du 11 septembre. Sera-ce un événement incontournable ? Interviewera-t-on les derniers témoins ? Vous le saurez dans quarante-et-un ans. Cette fois, je décide de ne plus arrêter le passage du temps. Je vais jusqu'au terminus. Surprise : le calendrier de l'*iPhone* s'arrête le 6 janvier 2068 déjà. Pourquoi pas plus loin ? Pourquoi pas 2099 ou 2999 ? Mystères du software.

Toutes ces prévisions me rappellent le calendrier qu'une amie russe m'a montré un jour. Dans les années cinquante, le Kremlin avait imprimé un calendrier du XX<sup>e</sup> siècle, incluant les principales fêtes communistes jusqu'en 1999. Mais l'Union Soviétique s'est effondrée en 1991. « De 1991 à 1999, mon calendrier a annoncé des dates insensées », m'a-t-elle dit avec amusement.

Eugène



Deux calendriers qui ne se ressemblent pas  
(photo Eugène)

## TRACÉS Bulletin technique de la Suisse romande

**éditeur** SEATU - SA des éditions des associations techniques universitaires / Verlags - AG der akademischen technischen Vereine Stauffelstrasse 12 - 8045 Zurich Tél. 044 380 21 55 Fax 044 380 21 57 info@seatu.ch Katharina Schöber, directrice Heidi Knöpfel, assistante Régie des annonces Ch. romande Künzler-Bachmann Medien AG Rue de Bassenes 4 - 1024 Ecublens Tél. 021 691 20 84 CH allemande Künzler-Bachmann Medien AG Geltenwilenstrasse 8a Case postale 1162 9001 Saint-Gall Tel. 071 226 92 92 Fax 071 226 92 93 Abonnement, vente au numéro Stämpfli Publication AG, R. Oehrli, tél. 031 300 62 54 Vente en librairie Lausanne: BASTI, farr, FNAC, La fontaine (EPFL) Genève: Archigraphy Tarif (IVA 2.6 % comprise - N° de contribuable 149 619) Abonnement d'un an Fr. 180.- (Suisse) / Fr. 239.- (Etranger) Numéros sous Fr. 12.- (port en sus)

**Organes des associations**  
**sia** Société suisse des ingénieurs et des architectes www.sia.ch

**Rédaction** Rue de Bassenges 4 - 1024 Ecublens Tel. 021 693 20 98 Fax 021 693 20 84 CCP 80-6110-6

**Impression** Stämpfli Publicationen AG, CP 8326, 3001 Berne, tél. 031 300 66 66

**Graphisme** Atelier Poisson, Av. Morges 33, 1004 Lausanne, tél. 021 311 59 60 Parait chez le même éditeur TEC21 / Staffelstrasse 12, cp 1267 8021 Zurich Tél. 044 288 90 60 fax 044 288 90 70 TRACES et EC21 sont les organes officiels de la SIA

**Changement d'adresse pour membres SIA** SIA-SG Selbstastrasse 16 CP 1884 8027 Zurich Tel. 044 283 15 15 fax 044 283 15 16 membre@sia.ch

**Tirage** REMP : 3771 exemplaires payants, 67 gratuits (ISSN 0251-0979) Toute reproduction du texte et des illustrations n'est autorisée qu'avec l'accord de la rédaction et l'indication de la source.  
**usic** Union suisse des ingénieurs-conseils www.usic-engineers.ch **FAS** Fédération des architectes suisses www.architekten-bsa.ch

**ETH Alumni** Anciens élèves de l'EPFZ http://a3.epfl.ch **A3** Association des diplômés de l'EPFZ www.a3.epfl.ch